

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION POUR L'INTERVENTION D'UN AUTEUR À  
LA MÉDIATHÈQUE DE LIMEIL-BRÉVANNES**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des actions du réseau des médiathèques l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir organise des rencontres entre des auteurs et des collégiens ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des vacataires pour participer à certaines de ces rencontres ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Une vacation de sept services est créée pour l'intervention d'un auteur à la médiathèque de Limeil-Brévannes le 1<sup>er</sup> février 2018.

**ARTICLE 2** : La rémunération de cet intervenant s'élève à 490€ nets (quatre cent quatre-vingt-dix euros) soit 602,77€ bruts (six cent deux euros et soixante-dix-sept centimes).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/17
Accusé réception le	27/12/17
Numéro de l'acte	DC2017/685

**ARTICLE 3 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 26 décembre 2017.

Pour le Président empêché,  
Le vice-président

Signé

Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/17
Accusé réception le	27/12/17
Numéro de l'acte	DC2017/685